

**Les ÉCOLES  
MUNICIPALES  
de MUSIQUE AGRÉÉES**

Résultats d'enquête  
Année scolaire 2000-2001

Responsable des statistiques : Jeannine Cardona

Rédaction : Philippe Monier

Mise en page : Zelmira Chéry

Comité éditorial : Jacqueline Boucherat, Gilbert Labelle, Paul Tolila

Chef du Département des études et de la prospective : Paul Tolila

Responsable des publications : Jacqueline Boucherat.

© Ministère de la culture et de la communication, Direction de l'administration générale,  
Département des études et de la prospective, Paris, 2002

INTRODUCTION . . . . .	5
CHAPITRE I – Présentation générale des écoles . . . . .	7
Le statut . . . . .	7
L’offre d’enseignement . . . . .	7
Le personnel non enseignant . . . . .	8
La répartition régionale . . . . .	8
La taille des EMMA . . . . .	9
Le budget des EMMA . . . . .	12
CHAPITRE II – L’enseignement de la musique . . . . .	15
Les enseignants en musique . . . . .	15
Les élèves . . . . .	16
Les rythmes d’apprentissage de la musique . . . . .	17
Les disciplines . . . . .	19
Les diplômes et récompenses de fin d’études . . . . .	24
Les classes à horaires aménagés . . . . .	25
Les tarifs . . . . .	25
CHAPITRE III – L’enseignement de la danse . . . . .	27
Les enseignants . . . . .	27
Les élèves en danse . . . . .	28
Les rythmes d’apprentissage de la danse . . . . .	29
Les disciplines . . . . .	30
Les diplômes et récompenses de fin d’études . . . . .	31
Les classes à aménagement d’horaires . . . . .	32
Les tarifs . . . . .	32

CHAPITRE IV – L’enseignement de l’art dramatique . . . . .	33
Les enseignants . . . . .	33
Les élèves . . . . .	34
Les rythmes d’apprentissage de l’art dramatique . . . . .	34
Les disciplines . . . . .	35
Les diplômes et récompenses de fin d’études . . . . .	35
Les tarifs . . . . .	35
CHAPITRE V – Les autres missions des EMMA . . . . .	37
Les interventions en milieu scolaire . . . . .	37
Les relations avec d’autres partenaires . . . . .	37
L’accueil d’amateurs . . . . .	39
CHAPITRE VI – Principales évolutions depuis l’année scolaire 1994/1995 . . . . .	41

**ANNEXES (téléchargeables ou adressées sur demande écrite au DEP)**

Annexe I – Liste des EMMA par région

Annexe II – Tableaux statistiques

Annexe III – Fiches signalétiques des disciplines instrumentales

Annexe IV – Questionnaire d’enquête

L'enseignement de la musique, de la danse et de l'art dramatique est assuré en France par plus de 1 300 écoles publiques. Parmi ces établissements 394 écoles dispensent un enseignement spécialisé contrôlé par le ministère de la Culture<sup>1</sup> ; ce sont :

- les deux conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Paris et de Lyon, ainsi que le conservatoire national supérieur d'art dramatique de Paris qui forment les professionnels, et qui sont financés par l'État. En 2000/2001 ces trois établissements ont accueilli 1 856 élèves ;
- 141 écoles classées, conservatoires nationaux de région et écoles nationales de musique et de danse, dont l'enseignement est contrôlé et qui sont subventionnées par le ministère de la Culture. En 2000/2001 ces 141 établissements ont accueilli 136 374 élèves ;
- 250 écoles municipales de musique agréées (EMMA), dont l'enseignement s'adresse surtout aux amateurs. En 2000/2001 ces 250 établissements ont accueilli 138 711 élèves.

Parallèlement à cet enseignement labellisé, on estime que l'enseignement musical, chorégraphique et d'art dramatique est assuré par plus de 3 500 structures municipales ou associatives<sup>2</sup>. Au total, l'enseignement musical, chorégraphique et d'art dramatique public et privé concernerait plus de 800 000 élèves et 40 000 enseignants.

Ce rapport présente les résultats<sup>3</sup> de l'enquête que le Département des Études et de la Prospective a réalisée au titre de l'année scolaire 2000/2001, auprès des 250 EMMA. Chacune d'entre elles a été interrogée : 191 d'entre elles ont rempli le questionnaire d'enquête détaillé et 42 autres ont rempli un questionnaire simplifié ; le taux global des réponses qui ont pu être traitées atteint 90 % et permet une extrapolation fiable des résultats au niveau national.

Après une présentation générale des établissements décrivant leur statut juridique, leur offre d'enseignement, leur capacité d'accueil et les moyens humains et budgétaires dont elles disposent, ce rapport présente pour chaque type d'enseignement (musical, chorégraphique et d'art dramatique) dispensé dans les EMMA les principales informations concernant les enseignants (statut, volume d'heures enseignées), les élèves (effectifs, caractéristiques socio-démographiques, répartition par niveau et par discipline, diplômes de fin d'études ...) et les tarifs pratiqués. Une partie est ensuite consacrée aux autres missions développées par

---

1. Ces écoles sont sous la tutelle pédagogique du ministère de la Culture qui peut parallèlement intervenir en subventionnant l'établissement.

2. A la demande du ministère de la Culture, le CREDOC a réalisé - il y a 10 ans - un inventaire de ces structures (« Le développement de l'enseignement de la musique et de la danse. État des lieux et prospective ». MC/DAG/DEP 1993) et s'apprête à actualiser les connaissances sur le champ des écoles de musique soutenues par des collectivités locales.

3. Les résultats présentés sont des données statistiques extrapolées ; en conséquence, si – par souci de simplicité - les chiffres ont été arrondis à l'unité, il faut se garder de leur accorder une précision aussi fine.

les EMMA (interventions en milieu scolaire, relations avec d'autres partenaires, accueil d'amateurs). Pour finir, les principaux résultats de la présente enquête sont confrontés avec ceux de l'enquête que le DEP avait réalisé au titre de l'année scolaire 1994-1995, auprès des écoles municipales de musique agréées.

La liste des EMMA, des tableaux statistiques, des fiches signalétiques descriptives des disciplines instrumentales, et un modèle du questionnaire figurent en annexe.

#### **Rappel sur le principe de l'agrément**

La procédure d'agrément existe depuis près de trente ans ; en 1978, elle a été précisée de la façon suivante :

Pour être agréée par le ministère de la Culture et de la communication, une école municipale doit présenter les caractéristiques suivantes :

1. Deux disciplines sont obligatoirement enseignées : formation musicale et chant choral. Par ailleurs, il n'est pas imposé un nombre minimum de disciplines. Toutefois leur choix doit favoriser la pratique des disciplines collectives (musique de chambre, ensembles instrumentaux). Il est souhaitable qu'un lien soit établi avec les écoles nationales de musique ou les éventuels conservatoires nationaux de région voisins au niveau du fonctionnement pédagogique (cursus, jury, programmes d'examens et concours)
2. Les cours doivent être donnés dans des locaux appropriés ou aménagés à cet effet
3. Le matériel musical doit être de qualité, notamment en ce qui concerne les instruments prêtés aux élèves débutants. L'organisation de ce prêt est obligatoire
4. Le directeur et les professeurs sont de préférence recrutés parmi les candidats au certificat d'aptitude aux fonctions de directeur et de professeur, ou à défaut, par concours sur épreuves organisées sur le plan local
5. Les jurys de ces concours sont présidés par l'inspecteur général (de l'enseignement) de la musique ou son représentant. En tout état de cause, ils doivent comprendre au moins deux personnalités musicales étrangères à la ville.

En ce qui concerne les modalités de l'agrément, il appartient au maire de la ville concernée, d'adresser une demande aux services du ministère de la Culture et de la communication qui font parvenir à la municipalité un questionnaire relatif à l'école.

Au vu de ce questionnaire, il est procédé ou non à une inspection, laquelle donne lieu à un rapport. Après étude du rapport, l'Inspection générale de la musique propose ou non au ministre de la Culture et de la communication l'agrément de l'école municipale de musique. Cet agrément qui est donné pour une période de trois ans renouvelable, n'ouvre droit à aucune subvention, mais constitue un label de qualité.

En conséquence de ce classement, l'enseignement musical est placé sous le contrôle permanent de l'Inspection générale de la musique ou de son représentant.

## CHAPITRE I

### Présentation générale des écoles

---

Les "écoles municipales de musique agréées" (EMMA), une appellation un peu réductrice pour qualifier une réalité contrastée : au nombre de 250 pour presque 140 000 élèves, les EMMA ne sont pas toutes municipales et enseignent souvent d'autres formes d'expression artistique que la musique.

#### Le statut

Les 250 EMMA par le Ministère de la culture ont des statuts juridiques plus variés que ne le laisse supposer leur appellation ; toutefois les communes en demeurent les principaux gestionnaires. Le recrutement du personnel, les budgets de fonctionnement et d'investissement ainsi que la réglementation tarifaire sont majoritairement sous la responsabilité des collectivités concernées.

- 80 % des écoles sont en régie municipale directe ;
- 10 % des écoles dépendent de structures intercommunales ;
- 8 % des écoles sont des associations relevant de la loi de 1901 ; ce statut n'est toutefois pas aussi fréquent qu'il y paraît : si l'on exclut la ville de Paris qui a institutionnellement recours à ce seul mode de gestion pour chacun des 17 conservatoires d'arrondissement, on ne compte que 2 ou 3 écoles municipales gérées par des associations ;

1 % des écoles dépendent de syndicats mixtes (associant communes et départements).

#### L'offre d'enseignement

Outre l'enseignement de la musique dispensé dans toutes les EMMA, on trouve un département de danse dans plus d'une école sur deux (52 %) et un département d'art dramatique dans plus d'une école sur quatre (26 %).

Pour l'ensemble de ces enseignements (musique, danse et théâtre) les écoles municipales de musique agréées ont accueilli, sur l'année scolaire 2000/2001, 138 711 élèves<sup>4</sup>. L'enseignement de musique est suivi par 121 601 élèves, 16 858 élèves suivent un enseignement de danse et 2 154 un enseignement d'art dramatique.

Ces établissements ont employé 7 827 enseignants dont 7 423<sup>5</sup> en musique, 320 en danse et 84 en art dramatique ; 2 % des enseignants exercent également des

---

4. Ce chiffre est net des doubles comptes ; les élèves inscrits à la fois en musique et en danse ou en art dramatique ne sont comptabilisés qu'une fois.

5. Il s'agit du nombre de « postes » d'enseignants. Un enseignant est comptabilisé autant de fois qu'il enseigne dans un établissement différent du réseau.

fonctions administratives au sein des écoles, le plus souvent il s'agit de la fonction de direction (ainsi, un directeur sur deux enseigne dans son école).

## Le personnel non enseignant <sup>6</sup>

À l'exception du personnel qui exerce à titre exclusif une fonction d'enseignement, les écoles emploient pour assurer les fonctions administratives ou techniques 1 142 personnes. Hormis quelques cas rares de vacance de poste on compte un directeur dans chaque établissement, épaulé dans une école sur quatre par une direction pédagogique et dans une école sur huit par une direction administrative ; le personnel de direction se compose au total de 359 personnes, et représente près du tiers des emplois administratifs ou techniques. Même si la moitié de ces personnes exercent également une fonction d'enseignement, les quatre cinquièmes d'entre elles consacrent un temps plein à leur fonction de direction. Plus de trois quarts des directeurs et des membres de la direction pédagogique sont des titulaires, contre seulement 56,8 % des membres de la direction administrative. On compte parmi les 322 personnes qui composent la direction pédagogique 39 diplômés du Certificat d'Aptitude de directeur, 141 diplômés d'un Certificat d'Aptitude de professeur (éventuellement « chargé de direction ») et 61 titulaires d'un Diplôme d'État.

Quarante neuf écoles (une sur cinq) emploient du personnel de médiation, en majorité (57,7 %) non titulaire et seules 14 écoles disposent de documentalistes ou de bibliothécaires, titulaires à 57,1 %. Les autres personnels administratifs (405 personnes réparties dans la quasi totalité des établissements) représentent plus d'un tiers des emplois administratifs ou techniques, et sept sur dix d'entre eux travaillent à temps complet. Dans cette catégorie d'emploi comme pour la direction pédagogique, la proportion de titulaires s'élève à près de 75 %.

Un peu plus d'une école sur deux (136 établissements) emploie du personnel d'accueil, de surveillance et de service (au total 271 personnes, dont la moitié travaillent à temps partiel) et seules une trentaine d'écoles disposent de personnel technique employé en grande majorité (82,1 %) à plein temps ; c'est dans cette dernière catégorie que la proportion de titulaires est la plus faible (28,2 %, soit autant que de vacataires ou emplois-jeunes, les contractuels représentant 43,6 % de l'effectif total).

## La répartition régionale

Le réseau des écoles municipales de musique agréées couvre tout le territoire national. Dans toutes les régions (à l'exception de la Corse), on trouve au moins une école municipale de musique agréée. Dans presque toutes les régions on trouve au moins une école qui dispose d'un département de danse (seules l'Auvergne et Midi-Pyrénées font exception) ; l'enseignement de l'art dramatique est beaucoup moins répandu dans les écoles municipales de musique agréées, puisque il est absent dans une région sur quatre.

S'il n'est pas possible de produire une analyse régionale fine des résultats de cette enquête (en raison de non-réponses dans 9 régions sur les 21 concernées (hors la

---

6. Le personnel enseignant fera l'objet d'une présentation détaillée dans chacun des chapitres consacrés aux domaines d'enseignement



Corse et les régions d’Outre-mer), on peut néanmoins remarquer une très forte concentration des établissements puisque plus de 4 écoles sur 10 (soit 109 établissements) sont situées en Ile-de-France et regroupent plus de la moitié des enseignants et des élèves. Suivent – en nombre d’écoles – les régions Rhône-Alpes (avec 28 établissements) et Provence-Alpes-Côte-d’Azur (avec 20 établissements) ; les autres régions comptent chacune moins de 10 établissements.

La moitié des EMMA sont situées sur des communes de moins de 23 000 habitants et on compte 30 communes de moins de 10 000 habitants qui disposent d’une EMMA. La proportion d’écoles intercommunales atteint 20 % sur les communes de moins de 20 000 habitants et devient marginale au fur et à mesure que la taille des communes augmente. Si l’on excepte les conservatoires parisiens, seules 3 écoles sont situées sur des communes de plus de 80 000 habitants.

### La taille des EMMA

Si la taille moyenne des EMMA atteint 555 élèves par établissement, les 138 711 élèves<sup>7</sup> inscrits au cours de l’année scolaire 2000-2001 dans des EMMA sont répartis dans des établissements de taille très variable.

Tableau 1- Répartition des écoles et des élèves suivant l’effectif d’élèves de l’école

Élèves	En nombre et en %			
	Établissements		Élèves	
		%	b	%
Ensemble	250	100,0	138 711	100,0
Moins de 300	24	9,8	5 892	4,2
De 300 à 399	39	15,6	13 663	9,8
De 400 à 499	57	22,7	25 488	18,4
De 500 à 599	42	16,9	22 796	16,4
De 600 à 699	32	12,9	20 974	15,1
De 700 à 799	27	10,7	19 913	14,4
De 800 à 999	13	5,3	12 148	8,8
1 000 et plus	16	6,2	17 837	12,9

Source: *Enquête sur les EMMA*, MCC/DAG/DEP, 2001

La taille des EMMA, en terme d’effectifs d’élèves, varie de 1 à 13 : la plus petite école dispense un enseignement exclusivement musical à 109 élèves quand la plus grande accueille 1 368 élèves qui y suivent des cours de musique ou de danse.

Près de la moitié des écoles reçoivent moins de 400 élèves (ce qui correspond à l’effectif de la plus petite ENM) et regroupent à peine le tiers des élèves des EMMA.

À l’opposé, près d’une école sur huit accueille plus de 800 élèves (ce qui est la taille moyenne d’une ENM). Les 16 établissements les plus importants (qui comp-

7. Ce chiffre est net des doubles-comptes (voire triples-comptes) des élèves inscrits dans plusieurs domaines (musique, danse ou art dramatique) à la fois. Signalons que dans les écoles qui en offrent la possibilité, 2 % des élèves suivent un enseignement dans plusieurs domaines.

tent plus de 1 000 élèves) regroupent à eux seuls 12,9 % des effectifs inscrits dans l'ensemble du réseau.

Cette diversité se retrouve aussi au niveau des effectifs d'enseignants. La moyenne se situe à 31 enseignants par EMMA, mais la plus petite école n'emploie que 6 enseignants quand la plus grande en emploie 94, soit 16 fois plus. Entre ces deux extrêmes, deux établissements sur trois emploient entre 20 et 40 enseignants.

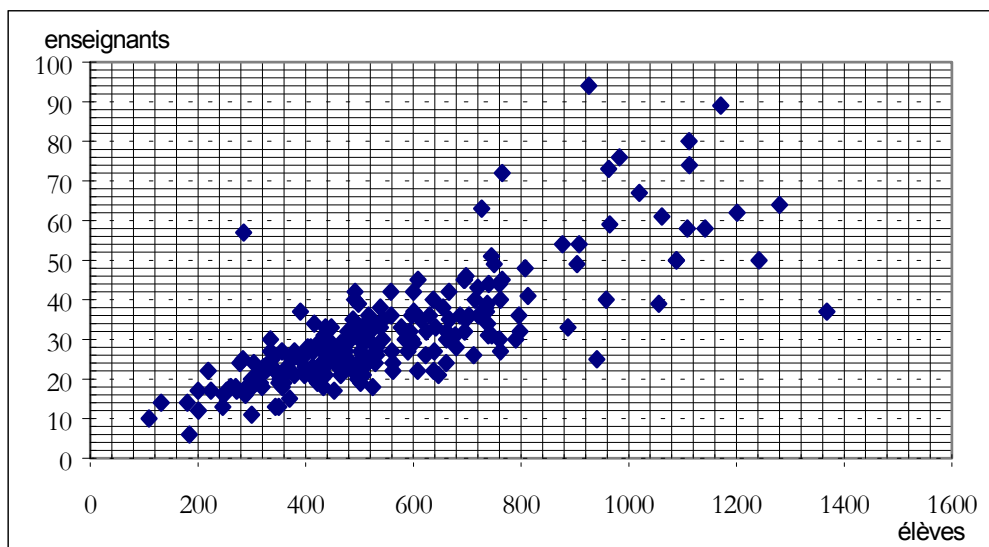
*Tableau 2 – Répartition des écoles et des enseignants suivant l'effectif d'enseignants de l'école*

Enseignants	Établissements		Enseignants	
		%	B	%
Ensemble	250	100,0	7 830	100,0
Moins de 20	36	14,2	569	7,3
De 20 à 29	100	40,0	2 435	31,1
De 30 à 39	67	26,7	2 240	28,6
De 40 à 49	23	9,3	1 013	12,9
De 50 à 59	11	4,5	601	7,7
De 60 à 79	10	4,0	680	8,7
80 et plus	3	1,3	292	3,7

Source: *Enquête sur les EMMA*, MCC/DAG/DEP, 2001

Comme on le constate sur le graphique 1 qui situe chaque école en fonction de ses effectifs d'enseignants et d'élèves, l'effectif d'enseignants a tendance à croître avec le nombre d'élèves inscrits à l'école (les deux variables sont relativement corrélées) ; ainsi le nombre d'élèves par enseignant varie-t-il généralement peu : en moyenne, il s'établit à 18 élèves par enseignant.

Graphique 1 – Répartition des écoles selon le nombre d'élèves et d'enseignants



Source: *Enquête sur les EMMA*, MCC/DAG/DEP, 2001

Dans près de 57% des établissements, le nombre d'élèves par enseignant est compris entre 15 et 20. Toutefois les valeurs extrêmes sont très éloignées : le minimum s'établit à 5 élèves par enseignant et le maximum à 38.

Les écarts les plus significatifs s'expliquent souvent par l'importance particulière des certaines missions d'enseignement : ainsi certaines écoles qui consacrent un personnel nombreux aux interventions en milieu scolaire ont-elles un ratio très faible dans la mesure où les enfants qui bénéficient de ces interventions ne sont pas comptabilisés, puisque n'étant pas inscrits à l'école. À l'inverse, certaines écoles qui proposent – pour une part importante de leur activité d'enseignement – un encadrement de pratiques collectives souvent menées hors cursus ont un ratio élevé.

On remarquera enfin (voir tableau 3) que les établissements où le ratio est le plus faible comptent en général moins d'élèves que la moyenne des EMMA.

Tableau 3 – Répartition des écoles suivant le nombre d'élèves par enseignant

Nombre d'élèves par enseignant	En nombre et en %			
	Établissements		Taille moyenne des établissements	
		%	en élèves	en enseignants
Ensemble	250	100,0	555	31
Moins de 15	43	17,2	476	39
De 15 à 17	80	32,0	514	32
De 18 à 20	62	24,8	577	30
De 21 à 23	29	11,6	603	28
De 24 à 30	31	12,4	648	25
30 et plus	5	2,0	785	22

Source: *Enquête sur les EMMA*, MCC/DAG/DEP, 2001

## Le budget des EMMA

Au cours de l'année scolaire 2000/2001, le budget moyen des EMMA a atteint 672 000 euros (soit 4,4 millions de francs). À plus de 95 %, ce budget est constitué de charges de fonctionnement ; certaines écoles ont bénéficié d'un programme d'investissement important (rénovations, extensions, mise aux normes, etc.), mais ces dépenses sont trop ponctuelles et erratiques pour faire l'objet d'une analyse, et l'on se contentera par la suite de préciser l'équilibre du budget de fonctionnement.

Les frais de personnel (salaires et charges associées au personnel administratif et enseignant) constituent plus de 93 % des charges courantes<sup>8</sup>, les 7 % restants étant alloués à l'administration générale, à l'entretien, etc.

Les budgets des EMMA varient bien entendu, notamment en fonction de leur taille (diversité de l'offre d'enseignement, nombre d'enseignants et d'élèves).

Tableau 4 – Répartition des écoles selon le niveau de leur budget de fonctionnement en euros et en %

Niveau du budget annuel de fonctionnement (en euros)	Écoles (en %)
Moins de 400 000	19,1
De 400 000 à moins de 530 000	23,0
De 530 000 à moins de 670 000	19,6
De 670 000 à moins de 820 000	15,8
Plus de 800 000	22,5

Source: *Enquête sur les EMMA*, MCC/DAG/DEP, 2001

Le coût d'un établissement est bien sûr pour partie lié au nombre d'élèves, mais il varie également en fonction de la diversité des missions d'enseignement abordées par l'établissement ; le coût moyen de l'élève qui ressort en moyenne à 1 290 euros varie considérablement. ainsi que le montre le tableau suivant.

Tableau 5 – Répartition des écoles selon le coût de fonctionnement moyen généré par un élève en euros et en %

Niveau de coût moyen par élève (en euros)	Écoles
Moins de 930	17,7
De 930 à moins de 1 110	22,0
De 1 110 à moins de 1 310	21,1
De 1 310 à moins de 1 570	21,1
Plus de 1 570	18,2

Source: *Enquête sur les EMMA*, MCC/DAG/DEP, 2001

Les communes (ou autres collectivités gestionnaires) assurent une part prépondérante dans le financement des EMMA : en effet, les financements externes se limitent aux subventions reçues des conseils généraux qui couvrent 5 % du budget de fonctionnement des écoles, aux frais de scolarité qui couvrent quant à eux un peu moins de 15 % du budget de fonctionnement et aux autres recettes (locations d'instruments, de partitions, etc.) dont le montant est marginal.

8. Il est possible toutefois que ce pourcentage soit surestimé étant donné la difficile appréciation des autres charges, souvent imputées en dépenses indirectes au compte administratif des collectivités

Les communes (ou autres collectivités gestionnaires) apportent donc en moyenne 80 % du budget de fonctionnement des établissements<sup>9</sup>. Cette structure budgétaire n'a pas connu d'évolution depuis la dernière enquête qui portait sur l'année 1994-1995.

Les droits d'inscription et frais de scolarité varient selon les besoins nécessaires à l'équilibre du budget et selon les choix politiques qui président à son financement ; la variété de l'offre d'enseignement et l'hétérogénéité des modes d'inscription excluent une présentation exhaustive des montants de droits de scolarité fixés par les établissements ; on peut néanmoins constater leur grande disparité en prenant pour exemple le coût de l'inscription au cursus musical standard (formation générale + instrument), le plus fréquent

*Tableau 6 – Répartition des écoles selon le montant du droit de scolarité annuel par élève* en %

Niveau du droit de scolarité annuel* (en euros)	Écoles
Moins de 70	12,0
De 70 à moins de 100	14,8
De 100 à moins de 140	15,3
De 140 à moins de 180	17,5
De 180 à moins de 225	15,3
De 225 à moins de 270	11,5
Plus de 270	13,7

\* cursus musical standard Source: Enquête sur les EMMA, MCC/DAG/DEP, 2001 (formation générale + instrument)

---

9. La répartition entre frais de scolarité et participation de la ville varie selon la politique budgétaire et culturelle mise en œuvre, mais la moyenne est significative puisque dans près de la moitié des cas, le taux de couverture du budget de l'école par les frais de scolarité est compris entre 10 % et 20 %



## CHAPITRE II

### L'enseignement de la musique

---

Au cours de l'année scolaire 2000/2001, les 250 EMMA ont proposé 7 423 postes à des enseignants en musique qui ont dispensé des formations à 121 601 élèves. Les élèves sont le plus souvent de sexe féminin et d'âge scolaire, mais les écoles accueillent également de nombreux adultes, en marge des cursus traditionnels. Les instruments dont l'apprentissage est le plus fréquent sont le piano, la guitare, la flûte et le violon.

#### Les enseignants en musique

Dix ans après la création de la filière culturelle territoriale qui a fixé le principe des cadres d'emplois, et 5 ans après la promulgation de la loi de résorption de l'emploi précaire, 43 % des postes d'enseignants sont confiés à des titulaires, 30 % à des contractuels et 26 % à des vacataires.

Parmi les titulaires, on compte plus d'un tiers de professeurs (diplômés pour 59 % d'entre eux du certificat d'aptitude), mais le cadre d'emploi le plus fréquent est celui des assistants spécialisés qui constituent près de la moitié du corps des enseignants titulaires.

Près d'un assistant spécialisé sur deux a en poche un diplôme d'État, et près d'un sur trois est titulaire d'un diplôme universitaire de musicien intervenant (DUMI).

Les assistants (18 % des titulaires) sont très rarement diplômés du CA, du DE ou du DUMI ; il est vrai qu'ils n'ont pas vocation à assurer de façon autonome une fonction d'enseignement ...

La plupart des postes au sein des équipes pédagogiques – près de six postes sur dix – sont donc confiés à des non titulaires de cadres d'emploi de la fonction publique territoriale ; si ces emplois ne permettent pas à leurs détenteurs d'être – au sein de ces établissements – titulaires de cadres d'emploi de la fonction publique territoriale, ce n'est pas par manque de qualification pédagogique : en effet, plus d'un contractuel sur deux est Dumiste, plus d'un sur quatre possède le DE et 12 % des contractuels sont diplômés du CA.

Parmi les vacataires, la proportion de titulaires du Certificat d'aptitude atteint le quart et celle des titulaires du DE le sixième ; enfin, un vacataire sur dix est Dumiste. Il convient de préciser qu'une partie de ces vacataires – que l'enquête ne permet pas d'estimer mais qui est sans doute non négligeable – est titulaire d'un cadre d'emploi dans un autre établissement d'enseignement artistique.

Tableau 7 – Inventaire des enseignants en musique selon le cadre d'emploi et le diplôme

en nombre

Catégorie d'emploi		Total	Dont enseignants diplômés du		
			CA	DE	DUMI
<b>Ensemble du personnel titulaire</b>		<b>3 180</b>	<b>783</b>	<b>1169</b>	<b>88</b>
Professeurs	personnes	1 120	725	115	0
	écoles	211	169	45	0
Assistants spécialisés	personnes	1 501	52	992	79
	écoles	216	21	192	48
Assistants	personnes	559	5	63	9
	écoles	161	4	36	9
<b>Ensemble du personnel non titulaire</b>		<b>4 243</b>	<b>452</b>	<b>916</b>	<b>173</b>
Contractuels	personnes	2 259	151	569	147
	écoles	179	71	129	71
Vacataires	personnes	1 949	300	341	27
	écoles	109	52	72	19
Autre personnel d'enseignement non titulaire rémunéré	personnes	31	1	4	0
	écoles	17	1	4	0
Enseignants bénévoles	personnes	4	0	1	0
	écoles	3	0	1	0
<b>Ensemble du personnel enseignant</b>		<b>7 423</b>	<b>1 235</b>	<b>2 085</b>	<b>261</b>
personnes					

Source: Enquête sur les EMMA, MCC/DAG/DEP, 2001

Les 7 423 enseignants ont accompli chaque semaine durant l'année scolaire 2000/2001 près de 74 700 heures d'enseignement, réparties sur 10 807 « postes » de disciplines ; le nombre d'heures hebdomadaires moyen d'un enseignant en EMMA dépasse 10 heures.

## Les élèves

Le public des EMMA est un public composite, en âge, en pratiques et en motivations : du jeune élève qui suit parallèlement à l'enseignement scolaire général un enseignement spécialisé en musique qui l'amènera éventuellement – après avoir franchi les différentes étapes de son « cursus » – à une orientation professionnelle, à l'adulte néophyte en passant par l'amateur désireux de renouer avec une pratique musicale ... Par commodité on emploiera par la suite le terme d'« élèves » pour qualifier l'ensemble des personnes inscrites dans les EMMA, quelle que soit la finalité de leur apprentissage musical.



Les élèves de sexe féminin (69 856) représentent en moyenne un peu plus de 57 % des élèves en musique. Cette proportion se retrouve dans la plupart des établissements ; le taux de « féminisation » varie entre 40 % et 79 %, les élèves de sexe féminin ne sont toutefois minoritaires que dans une école sur 20.

La population des élèves est principalement d'âge scolaire : 71,2 % de l'effectif des EMMA a moins de 16 ans. Cette proportion est légèrement supérieure à celle que l'on rencontre dans les autres écoles contrôlées (CNR et ENM) qui à l'inverse comptent dans leur rang une proportion plus importante d'élèves du secondaire (et a fortiori d'étudiants, notamment pour les CNR, souvent implantés dans des villes universitaires) ; comme les ENM, les EMMA comptent dans leurs effectifs d'élèves 15 % d'élèves « adultes » (âgés de 25 ans et plus ...) particulièrement concernés par les pratiques musicales « hors cursus ».

Tableau 8 – Répartition des élèves de musique selon l'âge

	en nombre et en %	
	Effectif	%
TOTAL	121 601	100,0
Moins de 8 ans	19 312	15,9
De 8 à 10 ans	30 117	24,8
De 11 à 12 ans	17 871	14,7
De 13 à 15 ans	19 232	15,8
De 16 à 17 ans	8 040	6,6
De 18 à 19 ans	3 723	3,1
De 20 à 24 ans	4 369	3,6
25 ans et plus	18 937	15,5

Source: *Enquête sur les EMMA*, MCC/DAG/DEP, 2001

L'origine géographique des élèves de musique est concentrée sur la commune d'implantation de l'établissement : près de quatre élèves sur cinq habitent la commune où l'école est implantée et moins de 3 % des élèves résident dans un autre département.

### Les rythmes d'apprentissage de la musique

La quasi-totalité des EMMA ont organisé les études musicales conformément au schéma pédagogique de 1996 qui prévaut donc dans l'ensemble des établissements contrôlés par le ministère de la Culture ; au-delà d'une éventuelle phase d'éveil et d'initiation qui permet une première orientation des élèves, les études sont organisées en trois cycles pluriannuels. Chacun des deux premiers cycles dure quatre ans et permet à l'élève d'acquérir un savoir-faire technique et des méthodes de travail l'autorisant – au terme de ces huit années d'apprentissage – à envisager de pratiquer la musique de façon autonome. Le troisième cycle, qui dure trois ans, prolonge et approfondit les acquis des cycles précédents ; il conduit au Certificat de fin d'études musicales (CFEM) qui clôture généralement le cursus musical des élèves amateurs. Dans certains cas, les étudiants peuvent poursuivre leurs études par un cycle spécialisé qui mène, en trois ans, au Diplôme d'études musicales (DEM) et s'adresse notamment aux futurs professionnels.

Chacun des cycles du cursus propose un enseignement axé autour de trois types d'apprentissages complémentaires, simultanés et en principe obligatoires (selon le schéma pédagogique de 1996) dans lesquels l'étudiant doit suivre une progression parallèle ; ces trois types d'apprentissages concernent la formation musicale générale (ou théorique), la pratique instrumentale (ou vocale) individuelle et la pratique collective.

Le schéma directeur a en outre introduit la notion de discipline dominante dans laquelle l'étudiant choisit de se spécialiser. Parallèlement à son cursus principal, il peut éventuellement pratiquer une discipline complémentaire lui permettant de renforcer sa formation.

Plus de 95 % des écoles ont organisé les études musicales conformément au schéma pédagogique ; si dans la quasi-totalité des EMMA on retrouve – à quelques variantes près sur leurs durées respectives – l'existence des cycles préconisés, dans certaines écoles les différents types d'apprentissages sont abordés de façon progressive et non simultanée, les élèves n'abordant la pratique instrumentale qu'après avoir acquis un bagage théorique et ne trouvant leur place au sein d'un ensemble qu'après quelques années d'expérience de l'instrument ; dans quelques écoles, la pratique collective est optionnelle et dans de rares cas, elle ne fait pas partie de l'offre d'enseignement au sein de l'établissement.

Tous les élèves des EMMA ne suivent pas le cursus musical : certains d'entre eux (principalement parmi les élèves adultes) bénéficient d'une formation « à la carte » leur permettant de se soustraire au rythme contraignant des examens de passage, de se dispenser de pratique collective ou à l'inverse, d'aborder l'apprentissage musical (instrumental ou le plus souvent vocal) par la seule pratique collective ...

La finalité essentielle de l'enseignement musical étant la maîtrise d'un instrument (y compris la voix), on compte parmi les 121 601 élèves inscrits en musique, 84 700 élèves – soit près de 7 sur 10 – qui suivent un cursus instrumental (ou vocal) et 10 600 – soit près de 1 sur 10 – qui apprennent l'usage d'un instrument hors cursus ; 14 400 élèves – soit plus de 1 sur 10 – abordent la musique par l'éveil musical ou l'initiation avant d'intégrer dans la plupart des cas un cursus instrumental. Les 10 % restants (11 900 élèves) se répartissent en hors cursus théorique (formation musicale générale ou culture musicale) et surtout dans des ensembles vocaux ou instrumentaux (en ateliers spécifiques hors cursus ou en au sein des formations mises en place pour la pratique collective des élèves qui suivent un cursus).

Plus des deux tiers des élèves qui suivent un cursus instrumental sont inscrits en premier cycle (67,7 %) ; le deuxième cycle accueille moins d'un élève sur quatre (23,6 %) et le troisième cycle moins de 7 % des élèves. Le cycle spécialisé (mis en place dans près d'une école sur trois) ne concerne globalement que 1 à 2 élèves sur 100 ; cette répartition très inégale des élèves par cycle résulte bien sûr pour partie d'une sélection mise en place dès la phase d'éveil et d'initiation, mais elle trouve aussi souvent sa cause (et notamment dans les écoles de « petites villes ») dans le départ de nombreux élèves vers des ENM ou des CNR où ils poursuivent leur cursus musical dès lors qu'ils sont amenés à changer d'établissement scolaire (lycée, université ...).

## Les disciplines

En dehors des cours de formation musicale générale qui réunissent la quasi totalité des étudiants en cursus et des heures de pratiques collectives (chœurs, orchestres ou ensembles instrumentaux), les disciplines d'apprentissage d'un instrument qui regroupent le plus d'élèves sont le piano, le violon, la flûte traversière et la guitare. Pour les disciplines instrumentales (y compris vocales) individuelles, les effectifs varient d'une centaine d'élèves pour la musique électroacoustique ou la chanson à plus de 21 600 élèves pour le piano. Pour les pratiques collectives on compte entre 600 étudiants inscrits en ensembles de musique ancienne ou en ensembles de musique traditionnelle et plus de 10 500 en orchestres et en ensembles vocaux »<sup>10</sup>.

### *Le département<sup>11</sup> de formation musicale*

Le département de formation musicale reste le principal département pédagogique des écoles agréées par le Ministère de la Culture et de la Communication. Seule la « formation musicale générale » est enseignée dans toutes les écoles et à tous les niveaux du cursus ; les autres disciplines qui composent le département (culture musicale, écriture ...) sont beaucoup moins fréquentes et intéressent relativement plus les étudiants hors cursus : ces derniers constituent le quart des classes de culture musicale quand ils ne sont que 3 % des élèves en formation musicale générale.

Globalement ce département mobilise 18,9 % des postes d'enseignants et du volume d'heures enseignées et concerne près de 80 000 « élèves-cours »<sup>12</sup>.

*Tableau 9 – Les enseignements par discipline au sein du département de formation musicale*

	Écoles proposant la discipline	Postes d'enseignant s	Heures enseignées	Élèves en cursus	en nombre Élèves hors cursus
Formation musicale	250	1 161	10 269	73 928	2 528
Culture musicale	112	123	397	1 774	535
Écriture	57	63	328	639	61
Composition	25	25	65	142	67

Source: *Enquête sur les EMMA*, MCC/DAG/DEP, 2001

### *Le département des pratiques collectives*

Second module d'enseignement par ordre d'importance d'effectif d'élèves, le département des pratiques collectives regroupe le chant choral, les orchestres, les ensembles instrumentaux et la musique de chambre.

10. Il faut préciser que ce dernier chiffre est sous-estimé. En effet, essentiellement en premier cycle, le chant choral est couramment associé à la formation musicale et n'apparaît donc pas en tant que tel.

11. La notion de département pédagogique est abordée ici à des fins de présentation. Les écoles au sein desquelles les disciplines sont présentes n'ont pas forcément un enseignement structuré en département pédagogique.

12. Un élève étant amené à pratiquer plusieurs disciplines est comptabilisé autant de fois qu'il suit de disciplines différentes : la notion d'« élèves-cours » intègre donc les doubles-(ou triples-)comptes : on compte 230 703 élèves-cours pour 121 601 élèves inscrits en musique.

Globalement ce département mobilise 24,5 % des postes d'enseignants et seulement 8,0 % du volume d'heures enseignées : l'encadrement des pratiques collectives correspond souvent à une activité complémentaire à l'enseignement d'un instrument ; ainsi en moyenne, les enseignants en charge d'un orchestre ne lui consacrent-ils que 2 heures par semaine.

Ce département concerne près de 55 500 « élèves-cours » et s'adresse pour une part importante aux élèves hors cursus : ces derniers représentent presque le tiers (32,3 %) des effectifs en pratiques collectives, cette proportion variant du simple au double entre les disciplines les plus classiques (orchestre, musique de chambre) et les disciplines plus récentes (ensembles de jazz, de musique ancienne ou traditionnelle) composées à 40 % d'élèves hors cursus. De même, les chœurs des EMMA sont composés à 40 % d'élèves hors cursus.

Tableau 10 – Les enseignements par discipline au sein du département des pratiques collectives

	Écoles proposant la disci- pline	Postes d'enseignants	Heures enseignées	Élèves en cursus	en nombre Élèves hors cursus
Chant choral - Ensembles vocaux	218	371	1 194	10 596	6 957
Maîtrises	51	67	174	2 433	713
Orchestres	218	493	1 048	10 529	3 072
Ensembles instrumentaux	193	757	1 212	6 503	3 309
Musique de chambre	190	479	1 190	4 055	1 202
Ensembles de jazz	189	284	747	1 953	1 499
Ensembles de musique ancienne	75	67	174	635	398
Ensembles de musique traditionnelle	51	72	155	632	548

Source: *Enquête sur les EMMA*, MCC/DAG/DEP, 2001

L'enseignement des disciplines instrumentales mobilise plus de la moitié (56,6 %) des postes d'enseignants et près des trois quarts (73,1 %) des heures enseignées : 6 118 postes d'enseignants ont permis de dispenser 54 621 heures à 95 286 élèves parmi lesquels 9 sur 10 apprennent leur instrument dans le cadre d'un cursus. En moyenne, si l'on considère que les cours sont strictement individuels (ce qui n'est pas toujours le cas, et conduit à sous-estimer légèrement le résultat) chaque élève a pu bénéficier de 35 minutes de cours d'instrument par semaine ; chaque poste d'enseignement dans une discipline procure en moyenne près de 9 heures de cours hebdomadaires à l'enseignant qui l'occupe.

En moyenne, chaque EMMA propose le choix entre 17 disciplines instrumentales : plus de la moitié des écoles offrent un éventail de 15 à 19 disciplines, tandis qu'un quart des EMMA proposent au moins 20 disciplines.

Elles sont 22,5 % à proposer moins de 15 disciplines instrumentales. L'offre la plus large donne le choix entre 26 instruments, la plus réduite en propose neuf.

Les trois principaux départements de disciplines instrumentales (vents, cordes et claviers) sont presque d'égale importance en nombre d'élèves-cours ; ils regroupent 80 170 élèves-cours (et presque autant d'élèves « physiques » puisqu'il est assez rare dans les EMMA qu'un élève apprenne plusieurs instruments à la fois).

### *Le département des vents*

Le département des vents (bois et cuivres) est celui qui compte le plus d'instruments différents et qui, en conséquence, crée le plus de postes d'enseignants : 2 105 sont nécessaires pour dispenser 16 442 heures d'enseignement hebdomadaires à 27 395 élèves (dont 3 044 hors cursus).

La flûte traversière est l'instrument le plus pratiqué : il regroupe plus du quart (27,2 %) des effectifs d'élèves du département. Puis la clarinette et le saxophone précédant la trompette au « palmarès » des instruments à vent les plus pratiqués ; ces trois instruments sont proposés dans la quasi-totalité des EMMA. À l'inverse, les élèves ne peuvent envisager l'apprentissage du basson que dans une école sur trois. Les instruments les plus rares (basson, tuba, cor ...) sont aussi ceux pour lesquels la proportion d'élèves hors cursus est la plus élevée : les écoles sont sans doute amenées à accepter plus facilement des élèves hors cursus dans ces disciplines moins populaires et moins convoitées afin de proposer des horaires suffisants pour justifier l'existence de postes d'enseignants. Parallèlement, le basson et le tuba sont les disciplines où la proportion d'élèves au-delà du second cycle du cursus est la plus importante<sup>13</sup> : on peut supposer que le taux d'abandon est plus faible en raison d'une motivation plus grande (en tous cas il ne s'agit pas d'un problème de désaffection qui se traduirait par un manque de renouvellement des effectifs, puisque ces disciplines ont vu leur nombre d'élèves augmenter ces dernières années<sup>14</sup> ...).

---

13. Afin de ne pas alourdir ce document de synthèse, une analyse systématique de toutes les disciplines instrumentales par le biais de fiches signalétiques est proposée en annexe (téléchargeable ou adressée sur demande écrite au DEP)

14. Voir Chapitre V.

Tableau 11 – Les enseignements par discipline au sein du département des vents

	en nombre				
	Écoles proposant la discipline	Postes d'enseignants	Heures enseignées	Élèves en cursus	Élèves hors cursus
<b>BOIS</b>					
Flûte traversière	250	364	4 375	6 874	567
Clarinette	249	337	3 056	4 566	578
Saxophone	243	284	2 733	4 132	417
Hautbois	193	200	1 083	1 353	201
Flûte à bec	142	161	1 216	2 012	193
Basson	76	77	241	333	135
<b>CUIVRES</b>					
Trompette-Cornet	243	267	2 179	3 114	413
Trombone	175	177	725	928	218
Cor	135	135	519	693	1607
Tuba-Saxhorn	100	103	315	346	162

Source: Enquête sur les EMMA, MCC/DAG/DEP, 2001

### Le département des cordes

Le département des cordes concerne 27 229 élèves dont plus de 10 000 (36,8 %) apprennent le violon (2<sup>ème</sup> instrument le plus pratiqué après le piano). Pour un nombre d'élèves et d'heures enseigné très voisin, le département des cordes se contente d'un nombre de postes d'enseignants inférieur de 20 % à celui du département des vents ; ainsi en moyenne, un poste d'enseignant dans le département des cordes correspond à 9,4 heures hebdomadaires contre 7,8 heures hebdomadaires dans le département des vents. Encore faut-il distinguer entre les disciplines les plus fréquentes (violon, guitare) où cette durée dépasse 11 heures et les disciplines les plus rares (harpe, contrebasse et alto) à moins de 8 heures hebdomadaires.

La guitare est l'instrument à cordes dont la pratique hors cursus est la plus courante : elle représente 11,3 % des effectifs d'élèves contre 5,8 % pour le violon.

Trois instruments à cordes sont présents dans la quasi totalité des EMMA : il s'agit du violon, de la guitare et du violoncelle.

Tableau 12 – Les enseignements par discipline au sein du département des cordes

	en nombre				
	Écoles proposant la discipline	Postes d'enseignants	Heures en- seignées	Élèves en cursus	Élèves hors cursus
Violon	249	532	5 970	9 429	583
Violoncelle	245	299	2 475	3 420	421
Guitare	242	412	4 998	8 028	1 019
Alto	207	227	1 255	1 868	234
Contrebasse	135	137	485	596	211
Harpe	107	111	898	1 361	59

Source: Enquête sur les EMMA, MCC/DAG/DEP, 2001

### *Le département des claviers*

Même s'il propose un éventail d'instruments moins varié, le département des claviers compte presque autant d'élèves que ceux des vents et des cordes ; le piano est de loin la première discipline instrumentale enseignée dans les EMMA : à lui seul, il compte près de 23 200 élèves, justifie 9,3 % de l'ensemble des postes d'enseignants et génère plus du sixième (16,9 %) des heures enseignées. Les postes d'enseignants en piano sont ceux qui assurent à leurs occupants le plus grand nombre d'heures hebdomadaires (12,5 heures). Avec la harpe, le violon et la flûte traversière, le piano est l'un des instruments dont l'apprentissage concerne la proportion la plus faible d'élèves hors cursus (6,8 %). Le piano d'accompagnement leur est plus ouvert, mais n'est que rarement enseigné dans les EMMA.

*Tableau 13 – Les enseignements par discipline au sein du département des claviers*

	en nombre				
	Écoles proposant la discipline	Postes d'enseignants	Heures enseignées	Élèves en cursus	Élèves hors cursus
Piano	249	1 009	12 653	21 622	1 571
Piano d'accompagnement	28	33	179	384	274
Orgue	94	95	576	686	80
Accordéon	103	104	668	1 011	140
Clavier électronique	28	32	188	340	96

Source: *Enquête sur les EMMA*, MCC/DAG/DEP, 2001

### *Le département du jazz et des musiques dérivées*

Le département du jazz et des musiques dérivées est relativement peu représenté dans les EMMA si l'on excepte les percussions dont l'apprentissage est proposé dans neuf écoles sur dix et concerne 4 620 élèves. Plus que d'autres disciplines plus « classiques », les disciplines « émergentes » sont largement enseignées hors cursus (de un élève sur quatre pour le jazz à près de un élève sur deux pour les musiques actuelles amplifiées).

*Tableau 14 – Les enseignements par discipline au sein du département du jazz et des musiques dérivées*

	en nombre				
	Écoles proposant la discipline	Postes d'enseignants	Heures enseignées	Élèves en cursus	Élèves hors cursus
Percussions	229	275	2 883	4 156	464
Jazz	95	148	1 003	1 417	441
Musiques actuelles amplifiées	52	64	305	412	325
Musique électroacoustique	19	21	103	115	49

Source: *Enquête sur les EMMA*, MCC/DAG/DEP, 2001

### *Les départements voix, musique ancienne et traditionnelle, direction*

Les autres départements – à l'exception de l'enseignement du chant, présent comme discipline à part entière dans une école sur deux – n'existent que dans peu

d'EMMA ; largement ouvertes à un apprentissage hors cursus, comme la chanson qui compte deux tiers de ses effectifs en hors cursus ou proposant un cursus long, comme le clavecin, les disciplines de ces autres départements ont pour point commun de proposer des postes d'enseignants à faible volume horaire hebdomadaire, en moyenne. Pour autant, lorsqu'elles sont enseignées, ces disciplines accueillent un nombre d'élèves supérieur à bien d'autres disciplines : ainsi, la musique traditionnelle concerne en moyenne 28 élèves par école où elle est enseignée, soit à peine moins que la flûte traversière.

Tableau 15 – Les enseignements par discipline au sein des autres départements (voix, musique ancienne, musique traditionnelle, direction)

	en nombre				
	Écoles proposant la discipline	Postes d'enseignants	Heures enseignées	Élèves en cursus	Élèves hors cursus
<b>VOIX</b>					
Chant	172	224	2 029	3 258	705
Art lyrique	45	47	293	406	174
Chanson	21	29	109	112	213
<b>MUSIQUE ANCIENNE</b>					
Musique ancienne	39	61	318	429	70
Clavecin	61	63	339	420	52
<b>MUSIQUE TRADITIONNELLE</b>	36	63	367	741	254
<b>DIRECTION</b>					
d'orchestre	7	12	31	35	13
de chœur	5	7	20	8	63

Source: Enquête sur les EMMA, MCC/DAG/DEP, 2001

## Les diplômes et récompenses de fin d'études

Deux écoles sur trois ont mentionné leurs effectifs de diplômés à la fin de l'année scolaire 1999-2000 : dans ces établissements, le nombre d'élèves ayant terminé leurs études et obtenu un diplôme d'études musicales ou un certificat de fin d'études musicales représente 3 % du nombre total d'élèves inscrits en musique.

Plusieurs écoles, souvent situées dans de petites villes, mentionnent de nombreux départs en cours de cursus vers d'autres établissements d'enseignement artistique spécialisés, situés dans les communes où les élèves sont amenés à poursuivre leurs études générales supérieures... S'il n'est pas possible de mesurer précisément le nombre d'élèves concernés, les écoles n'étant pas toujours informées de l'avenir de leurs anciens élèves, 46 écoles ont mentionné l'entrée de 158 anciens élèves dans des ENM et 76 écoles ont mentionné l'entrée de 254 anciens élèves dans des CNR ; quelques élèves ont également intégré les CNSM de Lyon et Paris.



## Les classes à horaires aménagés

Le lien établi entre l'éducation nationale et les établissements d'enseignement spécialisé de musique au travers des classes à horaires aménagés (CHAM) a concerné 45 EMMA en 2000-2001.

Ces classes ont permis à 2 345 élèves de compléter leur formation générale par un enseignement musical dispensé au sein des établissements contrôlés. Tous les niveaux de l'enseignement général y sont représentés de la maternelle à la terminale ; toutefois les étudiants du secondaire sont majoritaires, en particulier ceux du premier cycle (de la 6<sup>ème</sup> à la 3<sup>ème</sup>), qui représentent plus des deux tiers des élèves de CHAM.

Les classes à horaires aménagés en lycée qui préparent éventuellement au baccalauréat F11 font figure d'exception dans les EMMA.

## Les tarifs

Toutes les EMMA « facturent » à leurs élèves l'enseignement musical qu'ils reçoivent : Les modalités pratiques du paiement ainsi que son coût varient sensiblement entre les établissements : certaines écoles distinguent un droit d'inscription annuel auquel viennent s'ajouter des frais de scolarité dont le recouvrement est le plus souvent trimestriel, tandis que d'autres pratiquent un tarif annuel global. Dans la moitié des écoles, le coût annuel de l'enseignement musical payé par un élève<sup>15</sup> habitant le territoire de la collectivité gestionnaire se situe entre 100 et 225 euros, le coût médian<sup>16</sup> atteignant 150 euros. Les prix pratiqués varient considérablement, mais ils sont souvent plus faibles lorsque les communes sont gestionnaires des écoles ; les prix pratiqués par les établissements relevant de structures intercommunales sont souvent un peu plus élevés, tandis que les écoles associatives (parisiennes, pour la plupart) se trouvent le plus fréquemment dans la fourchette la plus haute.

Le prix maximum est treize fois plus élevé que le prix minimum.

Presque toutes les écoles (90 %) appliquent un tarif majoré pour les élèves qui n'habitent pas sur le territoire de la collectivité gestionnaire ; la majoration atteint des proportions très variables et en moyenne elle double le prix demandé à l'élève.

À l'inverse, il existe de nombreux abattements : les trois quarts des établissements pratiquent un abattement dès lors que plusieurs membres d'une même famille sont inscrits à l'école, et un peu plus de quatre écoles sur dix modulent le tarif demandé en fonction du revenu ou du quotient familial. Les tarifs minima et maxima « encadrent » donc le tarif moyen dans une proportion qui varie en moyenne entre moins 40 % et plus 80 % du tarif moyen observé

---

15. Il s'agit du coût le plus fréquent qui correspond à l'apprentissage en cursus d'un instrument de musique et inclut donc la formation générale, la pratique instrumentale individuelle et éventuellement la pratique instrumentale collective.

16. La moitié des écoles pratiquent un tarif inférieur à ce coût, l'autre moitié un tarif supérieur



## CHAPITRE III

### L'enseignement de la danse

Deuxième section d'enseignement des écoles agréées à côté de la musique, la danse a été inscrite au cours de l'année scolaire 2000-2001 au programme d'une EMMA sur deux : 130 écoles ont proposé 320 postes à des enseignants en danse et ont dispensé des formations à 16 858 élèves. La plupart des élèves apprennent la danse classique ; ils sont jeunes et plus encore que pour les musiciens de sexe féminin.

#### Les enseignants

Si la filière culturelle territoriale repose sur les mêmes principes en danse et en musique, les catégories d'emploi se répartissent un peu différemment : les deux-tiers des postes en danse sont offerts à des non titulaires (contre 56 % en musique).

Tableau 16 – Les enseignants en danse selon le cadre d'emploi et le diplôme

Catégorie d'emploi	Total	en nombre	
		CA	DE
Ensemble du personnel titulaire	109	28	58
Professeurs			
personnes	50	24	9
écoles	36	20	8
Assistants spécialisés			
personnes	46	4	39
écoles	36	4	30
Assistants			
personnes	13	0	9
écoles	12	0	8
Ensemble du personnel non titulaire	211	17	117
Contractuels			
personnes	105	7	67
écoles	55	7	38
Vacataires			
personnes	102	11	50
écoles	46	9	27
Autre personnel d'enseignement non titulaire rémunéré			
personnes	3	0	0
écoles	1	0	0
Enseignants bénévoles			
personnes	1	0	0
écoles	1	0	0
Ensemble du personnel enseignant	320	46	175

Source: Enquête sur les EMMA, MCC/DAG/DEP, 2001

Presque la moitié des enseignants titulaires (46%) sont professeurs (diplômés pour près de la moitié d'entre eux du certificat d'aptitude), c'est le cadre d'emploi le

plus fréquent devant celui des assistants spécialisés qui représentent 42 % du corps des enseignants titulaires.

Plus de cinq assistants spécialisés sur six ont en poche un diplôme d'État. Les assistants (à peine 12 % des titulaires) sont beaucoup plus souvent diplômés que leurs homologues musiciens : plus deux tiers d'entre eux sont titulaires du DE.

La plupart des postes au sein des équipes pédagogiques – plus de six postes sur dix – sont donc confiés à des non titulaires de cadres d'emploi de la fonction publique territoriale ; si ces emplois ne permettent pas à leurs détenteurs d'être – au sein de ces établissements – titulaires de cadres d'emploi de la fonction publique territoriale, ce n'est pas là non plus par manque de qualification pédagogique : en effet, plus d'un contractuel sur deux possède le DE et 8 % des contractuels sont diplômés du CA.

Parmi les vacataires, la proportion de diplômés du DE atteint 50 %. Il convient de préciser qu'une partie de ces vacataires – que l'enquête ne permet pas d'estimer mais qui est sans doute non négligeable – est titulaire d'un cadre d'emploi dans un autre établissement d'enseignement artistique.

Les 320 enseignants ont accompli chaque semaine durant l'année scolaire 2000-2001 près de 3 550 heures d'enseignement, réparties sur 543 « postes » de disciplines ; le nombre d'heures hebdomadaires moyen d'un enseignant en EMMA dépasse 11 heures.

### Les élèves en danse

Comme les cours de musique, les cours de danse dispensés dans les EMMA répondent à des besoins multiples ; néanmoins la spécificité de cet art qui repose plus que tout autre sur l'exercice physique limite l'accès à sa pratique : ainsi, qu'ils soient néophytes ou déjà aguerris, on compte peu d'élèves âgés et l'apprentissage de la danse débute tôt.

Les garçons restent peu attirés par les disciplines chorégraphiques : ils ne représentent que 3 % des effectifs en moyenne. Les élèves qui suivent des cours de danse sont sensiblement plus jeunes que l'ensemble des élèves : un élève sur deux a moins de 10 ans.

Tableau 17 : Répartition des élèves de danse par âge

en %

	ENSEMBLE
TOTAL	100,0
Moins de 8 ans	28,5
De 8 ans à moins de 10 ans	21,1
De 10 ans à moins de 12 ans	16,1
De 12 ans à moins de 15 ans	16,9
De 15 ans à moins de 20 ans	10,3
De 20 ans à moins de 30 ans	3,3
30 ans et plus	3,8

Source: Enquête sur les EMMA, MCC/DAG/DEP, 2001

L'origine géographique des élèves de danse est plus concentrée sur la commune où siège l'établissement que pour la musique. Au total, 85 % proviennent de la ville où l'école est implantée et la quasi-totalité des effectifs provient du département d'implantation de l'école.

### Les rythmes d'apprentissage de la danse

Le schéma directeur (datant de 1992, s'agissant de la danse) a prévu pour les établissements contrôlés deux cursus d'enseignement chorégraphique, qui peuvent coexister au sein d'une même école si certaines prescriptions pédagogiques et matérielles sont respectées au sein de l'établissement : le cursus B est le moins contraignant, qui prépare au Certificat d'études chorégraphiques (CEC) et s'adresse aux amateurs ; le cursus A qui mène au diplôme d'études chorégraphiques (DEC) et s'adresse aux futurs professionnels ou aux amateurs de haut niveau nécessite notamment l'existence dans l'établissement de classes à aménagement d'horaire.

Le cursus est organisé comme pour la musique en cycles pluriannuels : les cycles d'Éveil (de 4 à 6 ans) et d'Initiation (de 6 à 8 ans) permettent aux plus jeunes enfants d'aborder l'apprentissage d'une expression artistique et corporelle ; le cycle d'Observation/orientation (à partir de 8 ans) permet, en trois phases d'une année chacune, d'élaborer l'apprentissage de la technique chorégraphique ; le cycle Élémentaire (à partir de 11 ans), également organisé en trois phases d'une année chacune, a pour but d'aborder l'interprétation chorégraphique tout en poursuivant la maîtrise des bases techniques ; enfin, le cycle Secondaire (à partir de 14 ans) développe et approfondit les acquis et aborde en deux ou quatre années le travail du répertoire et la pratique d'ensemble. La durée totale du cursus peut donc atteindre quatorze ans.

Le cursus A n'existe dans aucune EMMA. Quant au cursus B, une centaine d'établissements (sur les 130 écoles qui proposent un enseignement de danse) l'ont instauré et accueillent plus de 12 100 élèves (y compris des élèves en apprentissage hors cursus) ; la plupart de ces établissements proposent l'intégralité du cursus, mais certains n'accueillent les élèves qu'à partir du cycle d'initiation.

Vingt cinq autres établissements ont instauré un cursus personnalisé dont la durée varie entre 6 et 13 ans et atteint en moyenne 10 ans ; ces établissements accueillent près de 3 800 élèves (y compris des élèves en apprentissage hors cursus).

Enfin, cinq écoles proposent exclusivement à leurs 900 élèves un enseignement chorégraphique hors cursus.

La diversité rencontrée dans l'organisation pédagogique mise en place par les établissements (âge d'entrée variable dans le cursus, durée des cycles parfois différente) ne permet pas de présenter une répartition des effectifs d'élèves selon une échelle homogène d'évaluation des niveaux d'apprentissage ; toutefois, on peut estimer une répartition des effectifs d'élèves selon la durée (en années) de leur apprentissage.

Pour des raisons de représentativité, on limitera cette estimation à l'apprentissage de la danse classique, discipline chorégraphique la plus courante... La danse classique n'est le plus souvent enseignée en tant que telle qu'après deux ou quatre années (selon l'âge de l'élève lors de son inscription) d'éveil et d'initiation chorégraphiques ; toutefois, on compte une dizaine d'établissements où elle est enseignée « d'entrée » ; ainsi, 180 élèves la pratiquent dès les deux premières années de leur apprentissage de la danse. Une quarantaine d'établissements introduisent son enseignement à partir de la 3<sup>ème</sup> année et – tous établissements confondus – plus de 1 550 élèves pratiquent la danse classique en troisième ou quatrième année de danse. À partir de la cinquième année de cursus, l'ensemble des élèves des EMMA qui proposent cet enseignement peut pratiquer la danse classique : on compte 2 500 élèves dans cette discipline en cinquième et sixième années de pratique, près de 1 600 élèves en septième et huitième année, 800 élèves en neuvième et dixième années et 550 élèves (dans une soixantaine d'établissements) avec plus de dix ans d'ancienneté. Certes l'ancienneté ainsi calculée est théorique car tous les élèves ne commencent pas l'apprentissage de la danse au plus jeune âge (6 ans) et ne suivent donc pas le cursus chorégraphique sur toute la durée proposée.

## Les disciplines

Au-delà de l'éveil ou de l'initiation (ou parfois, comme on vient de le voir, en guise d'éveil ou d'initiation) et des disciplines théoriques (formation musicale, physiologie, etc.), les EMMA proposent l'apprentissage de trois principaux types de pratiques chorégraphiques : la danse classique, la danse contemporaine et la danse jazz. Cependant l'offre d'enseignement n'est pas toujours la plus large : ainsi une école sur cinq seulement (21,5 %) propose les trois disciplines. La danse classique est enseignée dans la quasi-totalité des établissements (on ne compte que quelques exceptions : une école n'enseigne que la danse jazz, deux autres proposent uniquement la danse contemporaine et un établissement enseigne ces deux disciplines à l'exclusion de la danse classique ; enfin une école forme exclusivement ses élèves à la danse traditionnelle). La danse classique est donc la plus fréquemment pratiquée et constitue l'offre unique d'enseignement chorégraphique dans près d'une école sur quatre (23,8 %). Dans une proportion identique, on trouve des établissements qui proposent la danse classique et la danse contempo-

raîne ; ils sont un peu plus nombreux (26,9 %) à associer la danse classique et la danse jazz.

Globalement, la danse classique est donc proposée dans 126 des 130 EMMA qui proposent un enseignement chorégraphique, la danse jazz dans 27 EMMA et la danse contemporaine dans 25 établissements.

Dans les écoles qui ont une offre pluridisciplinaire, il est assez fréquent que les élèves abordent successivement (ou – plus rarement – parallèlement) au cours de leur apprentissage les différents types de danse proposés. La danse classique demeure souvent le « style » par lequel les élèves acquièrent la technique chorégraphique, et la spécialisation dans une autre discipline peut intervenir à des niveaux de formation très variable.

La danse classique prédomine nettement dans l'enseignement chorégraphique avec 177 postes d'enseignants (le tiers des postes) et près de 2 000 heures d'enseignement hebdomadaire pour plus de 8 100 élèves, dont 93,1 % apprennent cette discipline dans le cadre d'un cursus. La danse contemporaine et la danse jazz font ensuite jeu égal si l'on considère les « moyens » mis à disposition par les écoles, avec près de 150 enseignants à elles deux et 1 020 heures de cours par semaine ; toutefois en termes de public, la danse jazz est plus présente puisqu'elle concerne près de 3 500 élèves, dont près d'un sur cinq (18,8 %) en hors cursus, quand la danse contemporaine n'en attire « que » 2 547 avec une proportion comparable (20,5 %) d'élèves hors cursus.

Tableau 18 – Les enseignements par disciplines chorégraphiques

Disciplines	Écoles proposant la discipline	Postes d'enseignants	Heures enseignées	en nombre	
				Élèves en cursus	Élèves hors cursus
Éveil et initiation chorégraphique	120	148	364	3 453	–
Formation musicale danseurs	10	11	21	203	96
Danse classique	123	177	1 999	7 575	555
Danse contemporaine	62	75	510	2 024	523
Danse jazz	64	73	511	2 810	652
Pratiques chorégraphiques collectives	24	26	57	869	43
Autre discipline chorégraphique	31	34	85	423	296

Source: *Enquête sur les EMMA*, MCC/DAG/DEP, 2001

## Les diplômes et récompenses de fin d'études

Un quart des écoles qui enseignent la danse ont mentionné leurs effectifs de diplômés à la fin de l'année scolaire 1999-2000 : dans ces établissements, le nombre d'élèves ayant terminé leurs études et obtenu un diplôme d'études chorégraphiques représente 2 % du nombre total d'élèves inscrits en danse.

## Les classes à aménagement d'horaires

Le lien établi entre l'éducation nationale et les établissements d'enseignement spécialisé de danse au travers des classes à aménagement d'horaires (CAHD) a concerné au moins 5 EMMA<sup>17</sup> en 2000-2001.

Ces classes ont permis à 47 élèves de compléter leur formation générale par un enseignement chorégraphique dispensé au sein des établissements contrôlés. Les cinq écoles concernées ont également mis en place des CHAM.

## Les tarifs

Toutes les EMMA « facturent » à leurs élèves l'enseignement de la danse : les modalités pratiques du paiement ainsi que son coût varient sensiblement entre les établissements : certaines écoles distinguent un droit d'inscription annuel auquel viennent s'ajouter des frais de scolarité dont le recouvrement est le plus souvent trimestriel, tandis que d'autres pratiquent un tarif annuel global. Dans la moitié des écoles, le coût annuel de l'enseignement chorégraphique payé par un élève habitant le territoire de la collectivité gestionnaire se situe entre 95 et 210 euros (soit 5 à 15 euros de moins que pour la musique), le coût médian<sup>18</sup> atteignant – comme pour la musique – 150 euros. Les prix pratiqués varient considérablement puisque le prix maximum est douze fois plus élevé que le prix minimum.

Les règles de tarification pour les études chorégraphiques sont en général identiques aux règles de tarification pour les études musicales ; comme pour la musique, près de 90 % des écoles appliquent un tarif majoré pour les élèves qui n'habitent pas sur le territoire de la collectivité gestionnaire ; la majoration atteint des proportions très variables et en moyenne elle double le prix demandé à l'élève.

À l'inverse, il existe de nombreux abattements : sept établissements sur dix pratiquent un abattement dès lors que plusieurs membres d'une même famille sont inscrits à l'école, et trois écoles sur dix modulent le tarif demandé en fonction du revenu ou du quotient familial. Les tarifs minima et maxima « encadrent » donc le tarif moyen dans une proportion qui varie en moyenne entre moins 30 % et plus 45 % du tarif moyen observé.

---

17. La rareté des CAHD interdit toute extrapolation : 5 écoles ont indiqué avoir des CAHD ; il en est peut-être d'autres parmi les EMMA qui n'ont pas répondu ...

18. La moitié des écoles pratiquent un tarif inférieur à ce coût, l'autre moitié un tarif supérieur



## CHAPITRE IV

### L'enseignement de l'art dramatique

---

L'enseignement de l'art dramatique est proposé dans plus d'une école municipale agréée sur quatre : 66 EMMA emploient 84 enseignants qui dispensent un enseignement en art dramatique à 2 154 élèves.

#### Les enseignants

Dans leur immense majorité (près de quatre sur cinq), les enseignants d'art dramatique sont non titulaires, les postes de vacataires représentant presque la moitié du nombre total de postes ... On ne compte que 10 professeurs d'art dramatique dans les EMMA.

*Tableau 19 – Répartition des enseignants suivant leur statut*

Catégorie d'emploi		Total	en nombre
Ensemble du personnel titulaire personnes		18	
Professeurs	personnes	10	
	écoles	10	
Assistants spécialisés	personnes	5	
	écoles	4	
Assistants	personnes	3	
	écoles	3	
Ensemble du personnel non titulaire		66	
Contractuels	personnes	25	
	écoles	20	
Vacataires	personnes	40	
	écoles	28	
Autre personnel d'enseignement non titulaire	personnes	1	
	écoles	1	
Ensemble du personnel non titulaire		84	
	personnes	84	

Source: *Enquête sur les EMMA*, MCC/DAG/DEP, 2001

Les 84 enseignants en art dramatique ont accompli chaque semaine durant l'année scolaire 2000-2001 785 heures d'enseignement, réparties sur 120 « postes » de disciplines ; le nombre d'heures hebdomadaires moyen d'un enseignant en EMMA dépasse 9 heures.

## Les élèves

Moins féminisé que l'apprentissage de la danse, l'apprentissage de l'art dramatique concerne néanmoins une majorité de filles : elles constituent les deux tiers des effectifs d'apprentis comédiens, soit une proportion sensiblement plus élevée que pour l'apprentissage de la musique (57 %).

À l'inverse de la musique et plus encore de la danse dont l'enseignement concerne majoritairement de jeunes élèves et peut même commencer avant la scolarisation en primaire, l'enseignement de l'art dramatique ne touche que des élèves en âge de s'être affranchi de l'apprentissage de la lecture et concerne une proportion bien plus importante d'élèves adultes (36 % des élèves sont étudiants ou actifs, contre moins de 8 % en danse et 17 % en musique). On constate de fait une plus grande stabilité des effectifs par tranche d'âge qui ne connaissent pas l'« effritement » constaté au-delà du primaire en musique et surtout en danse.

Le recrutement des élèves en art dramatique s'opère comme pour la musique et la danse quasi exclusivement dans les communes du département, mais dans un rayon qui dépasse plus largement le territoire de la commune où se trouve l'école.

Tableau 20 – Répartition des élèves d'art dramatique par tranche d'âges

	en %
TOTAL	100,0
Moins de 8 ans	2,5
De 8 ans à moins de 12 ans	23,3
De 12 ans à moins de 15 ans	19,3
De 15 ans à moins de 20 ans	22,4
De 20 ans à moins de 25 ans	17,5
De 25 ans à moins de 30 ans	6,8
30 ans et plus	8,2

Source: *Enquête sur les EMMA*, MCC/DAG/DEP, 2001

## Les rythmes d'apprentissage de l'art dramatique

À l'instar de la musique et de la danse, l'art dramatique a fait l'objet d'un schéma pédagogique qui préconise la mise en place de trois phases successives d'apprentissage.

Une phase d'initiation doit nourrir et structurer le désir premier du jeu, la deuxième phase doit permettre par un « perpétuel exercice » d'approfondir les connaissances déjà acquises qui seront confirmées et plus particulièrement mises à l'épreuve de l'interprétation lors de la troisième phase.

S'il est explicite, ce schéma (datant de 1996) se défend de prescrire un modèle formel et les EMMA organisent de fait l'enseignement de l'art dramatique de façons très diverses.

Plus de sept écoles sur dix ont mis en place un cursus. Le cursus le plus fréquent se compose de 3 phases, souvent pluri-annuelles et d'égale durée ; en moyenne, sa durée totale atteint 7 ans, mais elle varie entre trois et quinze ans. L'organisation en cursus n'implique pas la répartition des élèves par classes de niveaux : souvent ils sont trop peu nombreux pour être ainsi répartis, mais surtout, l'apprentissage de l'art dramatique est rarement un apprentissage solitaire et repose le plus souvent sur la confrontation, le dialogue ... ainsi l'atelier semble être le lieu le plus fréquent de cet apprentissage. C'est également la forme la plus fréquente de formation pour les établissements qui n'ont pas mis en place de cursus.

## Les disciplines

Au cours de leur apprentissage, les élèves des cours d'art dramatique consacrent la plus grande partie de leur temps à l'interprétation : c'est essentiellement au travers de la pratique du jeu dramatique que sont abordés l'apprentissage des techniques vocales (respiration, diction) et le travail du corps. Les différentes disciplines ne font que rarement l'objet d'un enseignement spécifique : la formation à l'art dramatique procède d'une approche globale. La plupart des écoles mentionnent une approche des différents styles (improvisation, clown, masque ou mime) et répertoires (théâtre, poésie) mais peu d'écoles citent un enseignement spécifique d'histoire du théâtre.

## Les diplômes et récompenses de fin d'études

Une école sur dix a mentionné la délivrance de diplômes de fin d'étude à l'issue de l'année scolaire 1999-2000 : le nombre de diplômés représente un pour cent des effectifs inscrits en 2000-2001. De même, la réussite à des examens ou concours d'entrée dans des établissements d'enseignement supérieur de l'art dramatique se limite à quelques cas isolés.

## Les tarifs

Toutes les EMMA « facturent » à leurs élèves l'enseignement théâtral qu'ils reçoivent : les modalités pratiques du paiement ainsi que son coût varient sensiblement entre les établissements : certaines écoles distinguent un droit d'inscription annuel auquel viennent s'ajouter des frais de scolarité dont le recouvrement est le plus souvent trimestriel, tandis que d'autres pratiquent un tarif annuel global. Dans la

moitié des écoles, le coût annuel de l'enseignement musical payé par un élève habitant le territoire de la collectivité gestionnaire se situe entre 105 et 255 euros (soit 5 à 30 euros de plus que pour la musique), le coût médian<sup>19</sup> dépassant les 160 euros. Les prix pratiqués varient considérablement puisque le prix maximum est onze fois plus élevé que le prix minimum.

84 % des écoles appliquent un tarif majoré pour les élèves qui n'habitent pas sur le territoire de la collectivité gestionnaire ; la majoration atteint des proportions très variables et en moyenne elle majore de 90 % le prix demandé à l'élève.

À l'inverse, il existe de nombreux abattements : les trois quarts des établissements pratiquent un abattement dès lors que plusieurs membres d'une même famille sont inscrits à l'école, et près d'une école sur deux module le tarif demandé en fonction du revenu ou du quotient familial. Les tarifs minima et maxima « encadrent » donc le tarif moyen dans une proportion qui varie en moyenne entre moins 20 % et plus 30 % du tarif moyen observé, soit une fourchette plus étroite que pour la musique et la danse.

---

19. La moitié des écoles pratiquent un tarif inférieur à ce coût, l'autre moitié un tarif supérieur

## **CHAPITRE V**

### **Les autres missions des EMMA**

---

Par les actions qu'elles mènent en direction du public scolaire, par les liens étroits qu'elles entretiennent avec des partenaires locaux spécialisés notamment dans les domaines de la création et de la diffusion, par l'accueil d'amateurs, les EMMA constituent des lieux-ressources importants pour la sensibilisation et la pratiques musicales.

#### **Les interventions en milieu scolaire**

Les EMMA sont fréquemment impliquées dans des dispositifs d'intervention en milieu scolaire : 162 écoles (soit près de deux établissements sur trois) ont affecté plus de 600 personnes aux interventions musicales en milieu scolaire ; le public concerné est avant tout un public jeune : 78 % des classes concernées sont des classes du primaire et 19 % sont des classes de maternelle. Seule une vingtaine d'écoles proposent des interventions à destination des collégiens et moins d'une dizaine d'EMMA interviennent auprès de lycéens. À noter que quelques écoles proposent des interventions exclusivement en direction des élèves de classes maternelles.

Les interventions en milieu scolaire concernent également les disciplines chorégraphiques : 17 écoles ont permis de sensibiliser à la danse les élèves d'une centaine de classes ; plus encore que pour la musique, les interventions en milieu scolaire dans le domaine de la danse concernent les plus jeunes enfants : les classes de maternelles représentent 39 % des classes concernées, les interventions au-delà du collège étant tout à fait marginales.

Enfin, seule une école mentionne des interventions en milieu scolaire dans le domaine de l'art dramatique, qui à l'inverse de la musique et de la danse ont concerné un public plus âgé, fréquentant le collège et le lycée.

#### **Les relations avec d'autres partenaires**

À l'instar des CNR et des ENM, les écoles municipales de musique agréées par le ministère de la Culture et de la communication entretiennent des liens étroits avec des partenaires locaux dans les domaines de la création et de la diffusion, de l'enseignement artistique spécialisé ou de la sensibilisation ; ainsi, 210 EMMA (soit 84 % des établissements) ont précisé les relations établies avec ces partenaires.

Les établissements d'enseignement scolaire<sup>20</sup> font partie des partenaires locaux avec lesquels les EMMA ont le plus de relations. Sans compter le dispositif spécifique des interventions en milieu scolaire, huit EMMA sur dix<sup>21</sup> ont des liens avec des établissements d'enseignement scolaire : 90 %<sup>22</sup> de ces EMMA entreprennent des actions visant les élèves des classes de primaire ; ensuite, les liens se font plus rares : une EMMA sur deux entretient des relations avec des collèges, et une EMMA sur cinq entretient des relations avec des lycées. On compte une quinzaine d'EMMA qui ont des liens avec le milieu universitaire.

Les artistes sont aussi souvent impliqués dans ces relations, puisque une proportion équivalente d'écoles (huit EMMA sur dix<sup>23</sup>) ont des liens avec des artistes professionnels : 87 %<sup>24</sup> de ces écoles ont des relations avec des musiciens professionnels et six écoles sur dix avec des orchestres. Dans l'ensemble, moins d'un tiers des écoles ont des relations avec des danseurs ou des comédiens, mais si l'on réduit le champ des écoles aux seuls établissements qui proposent un enseignement en danse ou en art dramatique, plus de la moitié des écoles qui enseignent la danse ont des relations régulières avec des danseurs professionnels (et une sur trois avec des compagnies chorégraphiques) et près de deux écoles sur trois qui enseignent l'art dramatique ont des relations régulières avec des comédiens professionnels (et près d'une sur deux avec des troupes de comédiens).

Sept EMMA sur dix<sup>25</sup> ont des relations régulières avec d'autres établissements d'enseignement artistique spécialisé : les liens les plus fréquents unissent les EMMA entre elles (près de trois quarts<sup>26</sup> des EMMA ont des relations avec d'autres EMMA), puis viennent les relations avec des écoles municipales non agréées, dans lesquelles deux EMMA sur trois sont engagées ; 62 % des EMMA ont des relations avec d'autres établissements appartenant au réseau des écoles contrôlées par le ministère de la Culture et de la communication (56 % des EMMA déclarent avoir des relations régulières avec des ENM et 37 % avec des CNR). Quatre écoles sur dix ont des liens avec des écoles associatives.

Une école sur deux<sup>27</sup> a des relations avec des lieux de création-diffusion et 27 % des EMMA ont des liens avec des maisons de la jeunesse et de la culture (MJC) ; près d'un quart des écoles est en relation étroite avec une association départementale de sensibilisation et de développement (structure de type ADDMC) et 15 % des EMMA ont des contacts réguliers avec des centres de musiques actuel-

---

20. Sans compter les écoles maternelles pour lesquelles la question n'a pas été posée

21. L'extrapolation de ces données étant impossible, les proportions et pourcentages figurant dans ce paragraphe sont calculés sur les seules 210 écoles qui ont précisé leurs relations avec les partenaires locaux,

22. Les proportions et pourcentages indiqués dans ce paragraphe sont calculés sur les seules écoles qui ont précisé leurs relations avec les établissements d'enseignement scolaire

23. cf. note 21

24. Les proportions et pourcentages indiqués dans ce paragraphe sont calculés sur les seules écoles qui ont précisé leurs relations avec les artistes professionnels

25. cf. note 21

26. Les proportions et pourcentages indiqués dans ce paragraphe sont calculés sur les seules écoles qui ont précisé leurs relations avec les établissements d'enseignement artistique spécialisé

27. cf. note 21

les ; enfin, dans des proportions comprises entre 10 % et 15 %, les EMMA sont en relation avec des centres de musique et danse traditionnelle et avec des missions-voix.

## L'accueil d'amateurs

Les EMMA constituent sans aucun doute des « lieux-ressources » pour la pratique artistique en amateur puisque sept écoles sur dix ont déclaré avoir accueilli au cours de l'année scolaire 1999-2000 – en dehors des élèves inscrits – des amateurs auxquels elles ont dispensé divers services.

S'agissant des musiciens amateurs, les EMMA accueillent plus facilement des groupes constitués plutôt que des musiciens « isolés » : en effet, moins d'une école sur trois<sup>28</sup> accède à des demandes individuelles quand la quasi-totalité d'entre elles accueillent des groupes constitués.

Les musiciens-amateurs les plus fréquemment accueillis par les EMMA sont des choristes (membres de chœurs ou d'ensembles vocaux) : sept écoles sur dix leur dispensent des services.

Plus de six écoles sur dix accueillent des orchestres ou ensembles instrumentaux : 43 % des EMMA ont des liens avec des orchestres d'harmonies et une proportion voisine (45 %) avec des ensembles instrumentaux ou d'autres orchestres. Enfin, 34 % des écoles sont fréquentées par des groupes de rock, rap, jazz, chanson ...

Les demandes que les EMMA satisfont le plus fréquemment concernent la mise à disposition de locaux de répétition : 90 % des établissements « hébergent » ainsi des amateurs non inscrits à l'école ; près de quatre écoles sur dix mettent du personnel à disposition de musiciens amateurs pour assurer un encadrement de leur pratique, 35 % dispensent des conseils, 30 % assurent des formations et une proportion identique donne accès à des bibliothèques de partitions ; enfin, moins d'une école sur six satisfait des demandes de médiation.

L'accueil de danseurs « extérieurs » à l'école est beaucoup moins répandu, puisque parmi les EMMA qui enseignent des disciplines chorégraphiques, moins d'un établissement sur six ouvre ses portes à des amateurs non inscrits ; tout comme pour la musique, les EMMA accueillent plus facilement des groupes constitués plutôt que des danseurs « isolés » : en effet, seules 40 % des écoles<sup>29</sup> accèdent à des demandes individuelles, quand près des trois quarts accueillent des groupes constitués.

La demande la plus fréquente concerne comme pour la musique la mise à disposition de locaux de répétition : 93 % des établissements « hébergent » ainsi des amateurs non inscrits à l'école ; les écoles rendent beaucoup plus rarement d'autres services : une école sur cinq dispense des formations et 13 % des écoles

---

28. Les proportions sont calculées sur les seules écoles qui ont déclaré avoir accueilli des musiciens amateurs

29. Les proportions sont calculées sur les seules écoles qui ont déclaré avoir accueilli des danseurs amateurs

mettent à disposition de personnel pour encadrer la pratique des danseurs amateurs ; une proportion identique dispense des conseils tandis que la demande de médiation est tout à fait marginale.

Parmi les EMMA qui enseignent l'art dramatique, un établissement sur cinq accueille des amateurs non inscrits : les écoles accueillent dans une proportion identique (60 %) <sup>30</sup> des troupes et des comédiens « isolés ».

La demande la plus fréquente concerne comme pour la musique et la danse la mise à disposition de locaux de répétition : 90 % des établissements « hébergent » ainsi des amateurs non inscrits à l'école ; 30 % des écoles mettent à disposition de personnel pour encadrer la pratique des comédiens amateurs et une école sur cinq dispense des formations ; une proportion identique délivre des conseils et met à disposition un fonds documentaire, tandis que la demande de médiation est – dans ce domaine également – tout à fait marginale.

---

30. Les proportions sont calculées sur les seules écoles qui ont déclaré avoir accueilli des comédiens amateurs



## CHAPITRE VI

### Principales évolutions depuis l'année scolaire 1994/1995

---

Sur les sept années écoulées depuis la précédente enquête, le réseau des EMMA s'est étendu puisque, en dépit de quelques agréments non renouvelés, on compte 25 établissements agréés supplémentaires (soit 11,1 % d'écoles en plus) ; certaines régions ont connu sur cette période une augmentation conséquente du nombre de leurs EMMA, c'est le cas de l'Île-de-France et de la région PACA et – à l'exception de la Bretagne – des régions du quart Nord-Ouest : Haute- et Basse-Normandie, Pays de la Loire et Poitou-Charentes.

Durant l'année scolaire 1994-1995<sup>31</sup>, on avait dénombré dans les 225 EMMA 6 563 postes d'enseignants qui avaient dispensé un enseignement artistique à 125 935 élèves dans les domaines de la musique, de la danse et de l'art dramatique ; si le nombre d'élèves a quasiment augmenté en proportion du nombre d'établissements (+ 10,1 %), le nombre d'enseignants a augmenté presque deux fois plus vite (+ 19,7 %) que le nombre d'élèves inscrits. Toutefois, les différents domaines d'enseignement artistique n'ont pas tous connu la même évolution au sein du réseau des EMMA : la danse a connu la croissance la plus faible en termes d'établissements (+ 1,6 %), d'élèves (+ 4,9 %) et d'enseignants (+ 3,2 %), tandis que l'art dramatique a connu une expansion importante en nombres d'établissements (+ 53,5 %), d'élèves (+ 78,0 %) et d'enseignants (+ 63,8 %). On le voit, la croissance importante des enseignants tient essentiellement à la diversification des activités d'enseignement et à l'élargissement des missions de sensibilisation des EMMA dans le domaine musical.

*Tableau 21 – Comparaison du nombre d'EMMA et des effectifs d'élèves et d'enseignants en 1994/1995 et en 2000/2001*

	en nombre							
	toutes disciplines		Musique		Danse		Art dramatique	
	1994/1995	2000/2001	1994/1995	2000/2001	1994/1995	2000/2001	1994/1995	2000/2001
Écoles	225	250	225	250	128	130	43	66
Élèves	125 935	138 711	111 297	121 601	16 077	16 858	1 210	2 154
Enseignants	6 563	7 827	6 202	7 423	310	320	51	84

Source: *Enquête sur les EMMA*, MCC/DAG/DEP, 2001

31. Malgré leurs similitudes, les deux enquêtes n'ont pas abordé tous les thèmes de façons identiques ; ainsi ne sont présentés dans ce chapitre que les évolutions les plus significatives.

Le statut des écoles n'a guère évolué, pas plus que leur budget moyen, en hausse de moins de 2 % (en francs constants sur la période) malgré l'augmentation du nombre moyen d'enseignants par établissement ; les dépenses de fonctionnement représentent toujours 95 % du budget global, mais elles sont désormais consacrées à hauteur de 93 % aux dépenses de personnel quand ce poste ne comptait que pour 85 % en 1994. La provenance des recettes est demeurée identique et les droits d'inscription semblent donc avoir connu la même modération budgétaire.

Si l'offre d'enseignement artistique des EMMA s'est élargie, on peut mesurer quelques évolutions qualitatives dans l'organisation des études, l'accueil du public, ainsi que l'éventail et la « hiérarchie » des disciplines enseignées : on a déjà signalé l'apparition de l'art dramatique parmi les disciplines enseignées dans de nombreuses EMMA ...

S'agissant de la danse, on constate la mise en œuvre du schéma pédagogique préconisé par le ministère dans un nombre croissant d'établissements et, si les effectifs ont globalement peu augmenté et sont presque toujours aussi « féminisés » (3 % d'hommes contre 2 % en 1994/1995), il semble que la domination de la danse classique ne soit plus aussi importante : elle n'a attiré en 2000/2001 « que » 57,5 % des danseurs<sup>32</sup> quand 60,1 % des danseurs la pratiquaient en 1994/1995 ; plus d'élèves sont donc formés à la danse contemporaine (18,0 % en 2000/2001 contre 15,6 % en 1994/1995), la danse jazz demeurant quant à elle stable à moins de 25 %.

Si l'offre d'enseignement musical s'est largement ouverte aux élèves hors cursus, notamment dans le domaine des pratiques collectives au sein de chœurs, d'orchestres ou d'ensembles instrumentaux, l'apprentissage individuel en cursus de disciplines instrumentales ou vocales s'est également diversifié et toutes les disciplines ne connaissent pas (si l'on se fie au nombre d'élèves<sup>33</sup> les pratiquant en cursus) le même développement.

La suprématie du piano est moins flagrante : si l'étude du piano et du piano d'accompagnement représente encore 26,0 % des élèves-cours<sup>34</sup>, cette part enregistre une diminution de près de 5 % (l'enseignement de ces disciplines concernait en 1994/1995 27,3 % des élèves-cours).

Le département des claviers a ainsi cédé la première place au département des cordes qui a vu sa part d'élèves-cours passer de 26,7% à 29,2 %, sous l'impulsion notable des instruments classiques du quatuor (alto et violoncelle en forte progression relative, et violon en forte progression absolue), tandis que la guitare « stagne ».

Les instruments à vent ont connu des évolutions contrastées : les cuivres touchent tous une proportion croissante d'élèves-cours (au total 6,0 % contre 5,6 % en

---

32. A noter qu'un élève est ici compté autant de fois qu'il pratique de disciplines différentes

33. A noter qu'un élève est ici compté autant de fois qu'il pratique de disciplines différentes

34. Un élève étant amené à pratiquer plusieurs disciplines est comptabilisé autant de fois qu'il suit de disciplines différentes : la notion d'« élèves-cours » intègre donc les doubles-(ou triples-)comptes

1994/1995) tandis que les bois – à l'exception du basson qui progresse de façon significative – connaissent un moindre engouement (sensible notamment pour le saxophone et la flûte à bec) ; globalement les bois passent de 24,0 % des élèves-cours à 22,8%. Le département des vents reste le deuxième département (devant les claviers).

Si le département de musique traditionnelle est celui qui a connu la plus forte augmentation de sa part d'élèves-cours (0,9 % en 2000/2001 contre 0,3 % en 1994/1995), il faut également noter la progression importante de l'enseignement des disciplines vocales dans les EMMA, puisque dorénavant le chant et l'art lyrique touchent 4,3 % des élèves-cours, contre 3,4 % en 1994/1995.

Tableau 22 – Comparaison des parts d'élèves-cours\* par département et par discipline en 1994/1995 et en 2000/2001

Départements et disciplines	Part d'élèves-cours		en %
	1994/1995	2000/2001	Evolution
Département des cordes	26,7	29,2	+ 9,3
- Violon	10,0	11,1	+ 11,0
- Guitare	9,5	9,5	0,4
- Violoncelle	3,6	4,0	+ 13,1
- Alto	1,7	2,2	+ 28,7
- Harpe	1,3	1,6	+ 26,9
- Contrebasse	0,6	0,7	+ 19,0
Département des vents	29,6	28,8	- 2,9
- Flûte traversière	8,3	8,1	-2,3
- Clarinette	5,5	5,4	-2,2
- Saxophone	5,4	4,9	-9,6
- Flûte à bec	2,9	2,4	- 17,7
- Hautbois	1,7	1,6	-6,0
- Basson	0,2	0,4	+ 70,4
<i>ensemble des bois</i>	24,0	22,8	- 5,3
Trompette – Cornet	3,5	3,7	+ 4,1
Trombone	1,0	1,1	+ 7,2
Cor	0,7	0,8	+ 21,3
Tuba – Saxhorn	0,4	0,4	+ 16,1
<i>ensemble des cuivres</i>	5,6	6,0	+ 7,5
Département des claviers	29,8	28,4	- 4,8
Piano	26,1	25,5	- 2,1
Accordéon	1,1	1,2	+ 8,9
Orgue	1,0	0,8	- 16,9
Piano accompagnement	1,2	0,5	- 61,1
Clavier électronique	0,5	0,4	- 17,2
Département du chant	3,4	4,3	+ 26,6
- Chant	3,2	3,8	+ 21,6
- Art lyrique	0,3	0,5	+ 88,5
Département de musique traditionnelle	0,3	0,9	+ 187,2
<i>Autres disciplines :</i>			
Percussions	4,4	4,9	+ 12,3
Jazz	4,0	1,7	- 58,5
Clavecin	0,4	0,5	+ 12,2
Musique ancienne	0,5	0,5	- 0,7
Musique électroacoustique	0,2	0,1	- 38,8

\* "élèves-cours": voir note 12 page 19

Source: *Enquête sur les EMMA*, MCC/DAG/DEP, 2001

*La collection « LES STATISTIQUES DU DEP », créée par le Département des études et de la prospective en 2002, rend compte des résultats d'enquêtes statistiques, qu'elles soient annuelles ou de périodicité plus irrégulière, ainsi que des résultats d'exploitation de données administratives.*

*Les enquêtes peuvent être des enquêtes conduites directement par le DEP ou des exploitations qu'il réalise à partir d'enquêtes et travaux d'autres organismes (Insee, organismes professionnels..) dès lors qu'ils présentent un intérêt pour la connaissance du secteur culturel.*

*Elle a vocation à couvrir tous les domaines du champ culturel.*

*De périodicité et de volume variables, les fascicules de la collection « LES STATISTIQUES DU DEP » s'adressent à un public très large ; ils ont pour ambition d'être un instrument de connaissance et un outil de travail pour tous ceux qui veulent mieux connaître la réalité culturelle.*

*Jusqu'en 2002, les rapports d'enquête étaient diffusés sous forme de documents de travail. Les plus récents sont répertoriés ci-dessous.*

#### **Déjà publiés et téléchargeables sur le site**

- *L'enseignement de l'art dramatique au sein des CNR, ENM et des EMMA, année scolaire 1999-2000 (DT 1259)*
- *Les écoles de musique et de danse – Activités année scolaire 1999-2000 (DT 1262)*
- *Le budget des établissements d'enseignement de la musique et de la danse contrôlés par le Ministère de la culture 1998 et 1999 (LES STATISTIQUES DU DEP n°1)*
- *Les écoles municipales de musique agréées (résultats d'enquête) année scolaire 2000-2001 (LES STATISTIQUES DU DEP n°2)*

#### **À paraître**

- *L'exploitation pour le secteur culturel des données du recensement de la population de 1999*